

COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES CIFE

SA à Conseil d'Administration au capital social de 24 000 000 €
101, Avenue François Arago
92 000 NANTERRE

RCS NANTERRE 855 800 413 – APE 6420 Z
Code ISIN : FR0000066219 – Euronext – Compartiment C

www.infe.fr

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Nanterre, le 21 Juin 2018,

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société.

Ce programme a été autorisé par l'Assemblée générale du 19 Juin 2018. L'avis préalable a été publié au BALO du 7 mai 2018 (et l'avis de convocation a été publié au BALO du 01 juin 2018).

1) Répartition par objectifs des titres de capital détenus à la date du 31 mai 2018 :

Nombre de titres détenus : 0

2) Nouveau programme de rachat d'actions

Autorisation du programme : Assemblée générale du 19 juin 2018 – 5^{ème} résolution

Titres concernés : Actions ordinaires

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : Le nombre maximal d'actions à acquérir dans le cadre de la résolution est fixé à 10 % des actions composant le capital de la société, au moment du rachat, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2017, 120 000 actions, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée

Prix maximum d'achat : 65 euros par action

Montant maximal du programme : 7 800 000 euros

Modalités de rachats : Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées, dans le respect des règles édictées par les autorités de marchés, à tout moment et par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (à l'exclusion de l'utilisation d'options d'achat). La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Objectifs :

L'autorisation a été donnée au Conseil pour acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- Leur attribution ou leur vente au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce dans le cadre de tout plan d'attribution gratuite d'actions, ou ;
- L'animation du marché ou la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou ;

- Leur conservation en vue de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre de toutes opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable, ou ;
- Leur remise lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société, ou ;
- Leur annulation.

Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 19 juin 2018 soit jusqu'au 18 décembre 2019.

La présente publication est disponible sur le site de la société www.infe.fr

A propos du Groupe : Les cœurs de métier du Groupe sont la **construction** (Travaux maritimes ou fluviaux et travaux sous-marins – Ouvrages d'art, génie civil et travaux spéciaux - Bâtiment) et l'**immobilier** (Promotion immobilière – Montage immobilier). Avec plus de 600 collaborateurs, le Groupe est présent principalement en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer et au Canada.

Contact : contact.cife@etpo.fr
